

Webinaire du 20 mai 2026

« L'EPPE dans les situations d'urgence »

Synthèse

Les intervenants et les modérateurs ont apporté leur vision et des connaissances essentielles pour mieux comprendre les enjeux et tracer des perspectives possibles pour fournir une éducation de la meilleure qualité possible aux enfants en situation de déplacement. Ils doivent être chaleureusement remerciés pour cela.

Plusieurs messages et recommandations essentielles peuvent être retirés de ce webinaire.

*Les populations déplacées sont présentes dans de nombreux pays **et de façon durable** : il convient, dès leur arrivée, de leur proposer des conditions d'éducation adaptées pour que les enfants grandissent dans les meilleures conditions.*

- Adrijana a souligné la grande diversité de situations des situations de ces enfants, qui sont liées à leur parcours scolaire et de vie. Garine a indiqué que les populations civiles paient le plus souvent un lourd tribut, que les enfants sont dans des situations dramatiques, accentuées par des progrès technologiques négatifs, par une banalisation de la violence et des difficultés à assurer le minimum vital pour les parents. Il est alors difficile de donner de l'amour et de prodiguer une éducation. Olivier a souligné que les enfants ont aussi à répondre aux exigences de la culture dans laquelle ils grandissent, ce qui peut leur demander de se dépasser pour être reconnus.
- Maria-Pia a rappelé qu'il existe aujourd'hui 120 à 130 conflits armés dans le monde (HCDDH), que dans la région Moyen-Orient/Afrique du Nord (MENA) compte près de 110 millions d'enfants touchés par des conflits, que 50 millions d'entre eux sont déplacés de force. Pour tous, le déplacement est en moyenne d'une décennie¹, les perspectives sont incertaines et diverses, choisies ou subies : intégration au pays d'accueil, retour vers pays d'origine ou départ vers un pays tiers. Il existe une difficulté à construire des projets, avec des effets sur les apprentissages.

L'accès à l'EPPE est souvent plus négligé pour les populations déplacées, mais il est essentiel pour préserver l'avenir des personnes et des sociétés.

- Hana a indiqué qu'il existe une faiblesse plus accentuée pour l'accès à l'EPPE² pour les enfants déplacés, en particulier lorsque l'accès universel n'a pas été atteint pour l'ensemble de la population du pays d'accueil (cf. Liban). Les questions de coût et de qualité de l'éducation dispensée sont alors centrales.
- Cependant, dans tous les contextes, une éducation dès le plus jeune âge :
 - o Reste nécessaire pour soutenir des enfants qui, pour beaucoup, ont subi des traumatismes, des violences et n'ont pas toujours de projet de retour vers leur village/leur famille qui soit possible.

¹ UNESCO/UNHCR. *Ouvrir la voie à l'inclusion. Vers une politique d'éducation des réfugiés fondée sur des données probantes*. Auteur principal : Lily Calaycay. 2024, 136 p.

² L'accès légal à l'EPPE est encore moins sûr ; seul un tiers des pays dans le monde garantit la gratuité de l'enseignement préscolaire pour l'ensemble de la population, et pour les pays à faible revenu, la proportion tombe à 10 % seulement (UNESCO, 2021a). Même lorsque le droit à l'EPPE est garanti aux ressortissants nationaux, les enfants réfugiés peuvent être exclus des cadres juridiques ou confrontés à d'autres obstacles pour accéder à l'apprentissage précoce (p. 24).

- Constitue un investissement à court et long terme pour :
 - Favoriser le meilleur développement de chacun : risques de retard de développement, de troubles de l'attachement ou de manque de résilience ;
 - (Re) construire une capacité à vivre dans des sociétés apaisées, à se sentir en sécurité et à entretenir des relations sociales sans peur ni brutalité.
- De beaux exemples au Brésil (MP)

*La qualité de l'EPPE pour les populations déplacées suppose **un cadre législatif et réglementaire national favorable et des ajustements dans le système éducatif national***

- Pour les **partenaires techniques et financiers**, il convient **d'apporter des moyens dédiés** dans les plans d'urgence et **dans chaque pays** de disposer d'un **cadre législatif/réglementaire** adapté (ainsi que de moyens) :
 - Prévoir systématiquement des financements pour l'EPPE dans les plans d'intervention à caractère humanitaire ;
 - S'appuyer sur des lois nationales qui portent sur le long terme et favorisent l'inclusion dans leurs systèmes éducatifs ; une très grande variété dans les droits reconnus³ ;
 - Garantir des conditions d'apprentissage sûres par le biais de lois et de politiques nationales visant à prévenir le **harcèlement et la violence** à l'école ;
 - Prendre des mesures visant à promouvoir la **santé** et le **bien-être**.
- **Adapter l'organisation pédagogique :**
Importance symbolique forte de la scolarisation qui donne sentiment de retour à la normalité
 - **Accueillir :**
 - On ne peut pas laisser les enfants « revenir vers une classe » sans les **mettre en sécurité**, sans prendre en compte les traumatismes subis, sans avoir reconnu leurs souffrances : il faut donner des espaces de parole préparatoires et d'accompagnement aux enfants (des éclairages complémentaires à la pédagogie). C'est le sens de l'intervention de Dieudonné dont l'association s'occupe d'enfants à l'est de la RDC.
 - Garine a indiqué qu'il faut laisser une place d'importance au jeu symbolique, même violent, pour que les enfants mettent en scène leurs traumatismes, et aussi favoriser les pratiques artistiques.
 - Tenir compte de la langue des enfants et de leurs parents, solliciter des interprètes est nécessaire pour créer des filets de sécurité autour des familles.
 - **Adapter les systèmes :**
 - Olivier a souligné qu'il faut tenir compte des **modèles d'apprentissage** des sociétés dans lesquelles les enfants grandissent, de leur rapport aux adultes et à l'éducation :

³ Selon les pays, le droit constitutionnel à l'éducation pour les non-ressortissants peut être réparti en cinq catégories : droits à l'éducation explicitement réservés aux citoyens ou restrictions autorisées ; aucune disposition spécifique ; droit garanti en utilisant le langage de la citoyenneté ; droit garanti, non spécifique pour les non-citoyens ; et garanti pour les non-citoyens.

- Il existe de sociétés où il faut l'on montrer que l'on a très jeune « un talent » ; ajouter une activité théâtrale par exemple permet de valoriser chaque enfant auprès des siens tout en respectant leur culture ;
- Il importe que l'enseignement ne mette pas en question la **conception de l'éducation des parents**, il faut engager un travail avec les familles pour ne pas les déposséder de leur autorité sur leurs enfants et aussi transmettre les codes de la société d'accueil aux familles.
 - La formation des **éducateurs/enseignants** pour gérer des classes multiculturelles, les émotions et compétences psychosociales des enfants, est fondamentale pour offrir une éducation appropriée ;
 - **L'adaptation des programmes** d'enseignement, avec une mise en œuvre souple, est également nécessaire ;
 - L'organisation de programmes de **soutien/d'actions complémentaires** à l'enseignement favorise également la réussite.

Le dialogue entre les politiques publiques, la recherche et les pratiques est essentiel pour contribuer à l'amélioration de l'EPPE pour les populations déplacées.

- Le **développement de travaux/d'études universitaires** est à poursuivre puisqu'il permet de mieux apprécier les risques et de rechercher les voies pédagogiques à privilégier.
- Le **plaidoyer** en faveur des enfants en situation de déplacement est à soutenir auprès :
 - Des **organismes internationaux**, qui sont le plus souvent aux avant-postes, le plus souvent convaincus du bien-fondé d'actions en faveur de ces enfants, mais qui peuvent aussi avoir des priorités pour d'autres publics ;
 - Maria-Pia et Hana estiment, comme beaucoup, que l'enjeu principal consiste à **convaincre les États**, l'importance de la question à court et long terme ne leur apparaissant pas toujours, **pour accorder des droits aux déplacés** et se conformer aux **résolutions internationales contraignantes** (Maria-Pia), même si des difficultés organisationnelles existent (Hana). Il s'agit de souligner les retours sur investissement grâce à une **intégration de l'EPPE dans la législation** et dans **les plans** d'intervention.
- Le **soutien aux acteurs locaux est essentiel** :
 - pour **concevoir des solutions adaptées** aux enfants déplacés au regard du système éducatif national/local
 - pour **échanger quant aux pratiques** afin de les aider à progresser professionnellement et limiter leur sentiment d'isolement.

Merci à tous.